



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 5 JUIN 2026

1° Désignation des délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026:

Le conseil municipal décide de prendre acte de ces désignations qui sont conformes en tout point à celles mentionnées dans le procès-verbal portant désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue des élections des sénateurs le 27 septembre 2026.

A l'issu du scrutin, ont été élus, à 19 voix pour :

Délégués : MATHIAN Noel, CASTRO Aline, ROIDOR Arthur, BLANC Laetitia, GIRARDOT Frédéric.

Suppléants : FABRE Virginie, CARRAUD Nicolas, MONTREUIL Vanésia.

2° Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de règlement qu'il propose d'établir.

Le conseil municipal adopte à 18 voix pour (Mr ROIDOR Arthur ayant quitté la séance à 19h33) ce règlement présenté qui fixe ses propres règles de fonctionnement interne.

3° Désignation d'un référent déontologue des élus:

Mr le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que depuis la loi 3DS (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification), il est prévu que tout élu local peut « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrée dans la Charte de l'élu local ».

Cette obligation de désignation est précisée par un décret et un arrêté ministériel du 6 décembre 2022 et concerne toutes les communes et les intercommunalités.

Si la plupart des collectivités ont procédé à cette désignation, il est nécessaire en début de mandat de désigner à nouveau un référent déontologue, qui peut être le même que lors du précédent mandat.

En 2023, deux spécialistes des questions de déontologie, Mr BAILLEUL David, professeur des Universités et ancien doyen de la faculté de droit de l'Université Savoie Mont-Blanc et Mr VIOUT Jean-Olivier, ancien Procureur Général près de la Cour d'Appel de Grenoble et de Lyon, ont accepté d'assumer ce rôle de référent (Mr BAILLEUL David ayant été désigné en 2023 référent déontologue pour la commune de Perrignier) et acceptent de poursuivre leur mission au service des collectivités territoriales de Haute Savoie pour la mandature 2026-2032.

Mr le Maire propose à l'assemblée délibérante de poursuivre cette nouvelle mandature avec Mr BAILLEUL David, en tant que référent déontologue des élus de la commune de Perrignier.

Le conseil municipal opte à 18 voix pour, pour Mr BAILLEUL David en qualité de référent déontologue des élus, pour le mandat 2026-2032.

4° Désignation des délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Thonon Agglomération :

Mr le Maire expose à l'assemblée délibérante que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée entre Thonon Agglomération et ses communes membres, pour la durée du mandat 2026-2032, lors de son conseil communautaire du 5 mai 2026 et que celle-ci doit être composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune ; l'agglomération étant représentée par son Président.

Il est donc nécessaire de procéder à la désignation des représentants titulaire et suppléant de la commune de Perrignier.

Mr le Maire propose de désigner : Mr ROIDOR Arthur en qualité de titulaire et Mr MATHIAN Noel en qualité de suppléant.

Le conseil municipal approuve à 18 voix pour, ces désignations.

5° Demande de subventions pour des projets d'investissement 2026 :

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal, à 18 voix pour, le charge de solliciter auprès du Département, de la Région des subventions pour les opérations suivantes :

- installation de défibrillateurs automatiques sur la commune
- installation d'un chalet en bois pour l'association bouliste de Perrignier
- enfouissement réseaux chemin de la Bandière
- aménagement d'un plateau ralentisseur au carrefour rue de la Mairie et rue des Varchères ainsi que l'installation d'EP solaires rue des Varchères
- transformation du terrain de foot en terrain synthétique.

6° Placement de fonds sur un compte à terme :

Compte tenu des disponibilités de trésorerie de la commune, Mr le Maire propose à l'assemblée délibérante de procéder à un nouveau placement de fonds sur un compte à terme dès le 1^{er} juillet 2026, pour une durée de 12 mois.

Le Conseil Municipal valide, à 18 voix pour, ce nouveau placement de fonds.

7° Approbation du Compte Financier Unique 2025 de la commune:

Monsieur ROIDOR Arthur, qui a rejoint la séance à 20h00, présente au conseil municipal le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la commune.

En section de fonctionnement, l'excédent dégagé est de 785 239.17€.

En section d'investissement, l'excédent dégagé est de 1 668 213.91€

Monsieur le Maire se retire et, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le CFU 2025 de la commune et décide l'affectation intégrale de l'excédent d'investissement 2025 à la section d'investissement du budget 2026 et décide l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2025, soit 500 000€ à l'article 1068 (recette d'investissement) du budget 2026 et l'autre partie de l'excédent de fonctionnement 2025, soit 285 239.17€ au chapitre 002 (recette de fonctionnement) du budget 2026.

8° Tirage au sort des jurés d'assises 2027 :

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de 6 personnes inscrites sur les listes électorales de la commune. Ces personnes figureront sur une liste départementale préparatoire ; deux seront ensuite retenues pour faire partie de la liste définitive des jurés susceptibles d'être appelés à siéger aux Assises.

9° Questions diverses :

-« Vide grenier » organisé par l'association « le Sou des Ecoles » le dimanche 14 juin 2026 de 8h00 à 17h00, au Stade de Foot de Perrignier (buvette et restauration sur place).

-Jeu intergénérationnel « le Loup Garou » pour petits et grands, organisé par les membres du CCAS le samedi 20 juin 2026 à partir de 16h30 à la Ferme Rolland (vente de crêpes au profit de l'association du Don d'Organes ADOT 74).

- « Feu de la Saint-Jean » organisé par l'association « Festi 2000 » le samedi 20 juin 2026 à partir de 20h00 à la Ferme Rolland (buvette et restauration sur place).